



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 263-2023 intitulé « *Modification du règlement de zonage 133-2009 pour autoriser des usages spécifiques* »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 11 septembre 2023, le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a adopté par résolution le projet de règlement n° 263-2023, intitulé « *Modification du règlement de zonage 133-2009 pour autoriser des usages spécifiques* ».

Ce règlement a pour objet de permettre au conseil d'autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes et les usages provisoires.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il contient des dispositions qui s'appliquent à chaque zone du territoire de la Municipalité.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le mercredi 20 septembre 2023 à 18h30 au Centre des loisirs situé au 3, rue Saint-François à Beaulac-Garthby (Québec) G0Y 1B0. Au cours de cette assemblée, les membres désignés du conseil de la Municipalité expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 11 SEPTEMBRE 2023

CLAUDE LABEL

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER